

Les décrets de Von Papen et la résistance ouvrière

Les « décrets-lois pour le relèvement de l'économie allemande » sont l'acte essentiel de la dictature du gouvernement des seigneurs, et cet acte est un coup direct porté aux masses travailleuses en faveur des propriétaires terriens et des usiniers. En « contingentant » étroitement les importations de produits agricoles, il organise la vie chère. En imposant le « relâchement des contrats collectifs », il arrache aux ouvriers industriels et agricoles une nouvelle part de leurs salaires. Il était impossible de cacher aux prolétaires la nature de l'attaque. Les nazzis eux-mêmes ont reconnu en elle une offensive de classe contre les masses allemandes. Et les trois grands partis à base ouvrière, celui du marteau et de la faucille, celui des trois flèches, celui de la croix gammée, sont entrés en opposition commune contre le gouvernement.

Deux terrains de lutte s'offraient aux adversaires de Von Papen. Le terrain légal : défense de la démocratie et des contrats collectifs. Le terrain illégal : grève générale et insurrection. L'action des trois partis et des syndicats qui les suivent s'est absolument limitée jusqu'à présent au terrain défensif et légal, et elle ne manifeste aucune tendance à en sortir. C'est ainsi que les trois grandes formations « révolutionnaires » de l'Allemagne sont paradoxalement devenues les gardiennes du statu quo, tandis que le parti « conservateur », au mépris de toutes les règles de la constitution et de toutes les lois sociales de l'Empire, accomplissait une véritable révolution fasciste.

L'impuissance parlementaire.

Ou sait que Von Papen et ses décrets ont été mis en minorité

au Reichstag par la plus grande coalition d'opposition (513 voix contre 42) qui ait jamais été réalisée dans les annales du parlementarisme allemand. Le gouvernement s'en est tiré en dissolvant le Reichstag, et les décrets ont été appliqués comme si de rien était. À l'heure où nous écrivons, les partis « ouvriers » se livrent entre eux et livrent à Von Papen une nouvelle et formidable « bataille » électorale. Pour la cinquième fois en l'espace de dix mois, les masses allemandes élisent des représentants qui seront peut-être autorisés à siéger, et dont *peut-être* les suggestions seront écoutées – à la condition toutefois qu'elles soient en plein accord avec la politique du gouvernement ! On annonce que ces élections marqueront la faillite du parti nazi. Elles auront en ce cas prouvé qu'aujourd'hui aucun parti *révolutionnaire* ne peut survivre à la pratique de l'électoralisme qui transforme n'importe quel mouvement en un troupeau informe de badauds écoutant des charlatans. Le parti nazi est définitivement tombé en quenouille le jour où il a pris contre Von Papen la défense de la Constitution de Weimar...

L'opposition au décret Papen sur le terrain de la légalité parlementaire une fois liquidée par le coup d'État du 12 octobre, restait l'opposition sur le terrain de la légalité syndicale, *sur le terrain du respect des contrats collectifs*.

L'attitude des syndicats.

Ce que les décrets Von Papen intitulent en effet « relâchement des contrats collectifs » est en réalité un véritable viol de ces contrats, qui sont de règle universelle en Allemagne et dont les syndicats sont avant tout les gardiens officiellement reconnus.

Les lois sociales allemandes attribuent aux syndicats légaux le « devoir de pacification », c'est-à-dire qu'ils doivent veiller à ce que les contrats ne soient rompus du côté des ouvriers, ni par la grève, ni par la résistance passive, ni

par l'exigence de nouvelles revendications, ni par le viol des décisions arbitrales prononcées par les organismes d'état. Bien entendu, il est également du devoir des syndicats de s'opposer à des violations patronales de ces mêmes contrats, mais seulement sous les formes légales d'une réclamation introduite auprès des instances arbitrales de l'état. C'est seulement après un délai donné, et en cas d'un refus d'arbitrage des patrons que la grève devient licite.

Le cas n'est évidemment pas prévu d'une violation des contrats collectifs qui serait autorisée *par l'état lui-même*, au mépris de son rôle supposé d'arbitre impartial entre les classes. Il est évident que si les syndicats se pliaient à jouer en pareil cas le rôle de gardiens de la paix sociale au service des contrats *faussés par l'intervention abusive de l'état*, ils deviendraient de simples *organismes de police*, et n'auraient plus aucun droit à se prétendre les représentants des intérêts économiques de la classe ouvrière.

Or, voici exactement la teneur des décrets Papen en ce qui concerne les contrats collectifs :

« Si une usine ou un atelier procède à l'embauche de nouveaux ouvriers, de sorte que son personnel dépasse, soit le nombre des travailleurs occupés au 15 août 1932, soit la moyenne des travailleurs occupés pendant les mois de juin, juillet et août 1932, le patron sera autorisé, *sur la base du contrat collectif qui le lie à ses ouvriers (!)* à procéder à une diminution de salaire. Cette diminution restera en vigueur tant que sera employé le personnel supplémentaire et elle portera sur les heures de travail supplémentaires allant de la 31^e à la 40^e. Elle sera égale pour tout le personnel occupé. »

Voici le tableau des diminutions autorisées :

Ouvriers d'industrie. —

10% de diminution pour un personnel augmenté de 5%

20% de diminution pour un personnel augmenté de 10%

30% de diminution pour un personnel augmenté de 15%

40% de diminution pour un personnel augmenté de 20%

50% de diminution pour un personnel augmenté de 25%

Ouvriers agricoles.

2% de diminution pour un personnel augmenté de 5%

4% de diminution pour un personnel augmenté de 10%

6% de diminution pour un personnel augmenté de 15%

8% de diminution pour un personnel augmenté de 20%

10% de diminution pour un personnel augmenté de 25%

Le plan gouvernemental assure en outre au patronat une gratification annuelle de 400 marks pour tout embauchage de chômeur, ce qui est une véritable prime à l'utilisation des jaunes et à l'affamement de la classe ouvrière.

Eh bien, les syndicats allemands sont tellement dégénérés qu'ils n'ont absolument rien tenté pour s'opposer à l'application des décrets illégaux de Von Papen. Leur seule activité a consisté à faire campagne pour un referendum qui, en mettant les choses au mieux, pourra fonctionner *dans un an environ*, étant donné le mécanisme constitutionnel allemand.

À part cela, leur attitude a été d'un tel loyalisme, que le ministère des barons n'a pas hésité à leur demander *leur aide pour briser les mouvements de résistance spontanée* qui s'étaient produits dans les entreprises soumises au « relâchement des contrats ».

Voici ce que le ministre du Travail, Schäffer, expose au sujet du rôle que les décrets Papen ont réservé aux organisations

syndicales :

« Il me semble que le premier devoir des syndicats est d'examiner le véritable fondement des nouvelles de grève, et d'intervenir immédiatement afin de remplir leur *devoir de pacification*. Il est hors de doute que le paiement des salaires réduits sur la base du décret-loi, doit être considéré comme accomplissement complet des engagements pris par le contrat collectif. Il est superflu d'insister sur les conséquences immédiates de la violation du *devoir de pacification* ; mais il paraît qu'un certain nombre de personnes ne comprennent pas encore, que si par ailleurs, le rôle pacificateur des syndicats venait à être nié ou obstinément violé par les ouvriers, la conception du contrat collectif se trouverait menacée et la position des syndicats serait gravement ébranlée. »

Schäffer invite ici les syndicats à veiller à leur propre conservation contre les intérêts de la classe ouvrière, et malheureusement il a trouvé dans les chefs syndicaux des disciples dociles.

Comment Von Papen conçoit l'unité syndicale.

Le rôle que le gouvernement Von Papen compte faire jouer aux syndicats est illustré encore plus clairement par le passage suivant du plan gouvernemental :

« C'est précisément dans les mois d'hiver que le relancement de l'économie devra porter ses fruits ; le chancelier du Reich escompte une embauche d'au moins un million trois quarts de chômeurs. On établit à présent les plans de l'élargissement du service civil pour les jeunes chômeurs. Par là on touche un point très important du programme gouvernemental : l'intégration des syndicats dans le travail social-politique. *Les syndicats devront collaborer à l'organisation du service*

civil pour détruire dans son germe la méfiance existant actuellement à l'encontre de cette mise en réquisition des chômeurs.

» La disparition de certaines tendances de concurrence entre les différentes orientations syndicales et une structure ouvertement professionnelle, à la place de la structure actuelle des organisations syndicales fourniraient les conditions préalables à ce devoir de collaboration et à d'autres tâches que l'État assume encore à présent. Dans de telles conditions les syndicats pourraient assurer des niches officielles aussi bien dans le domaine de l'organisation du service civil que dans celui de la réglementation et l'administration des caisses de secours de sorte que leurs attributions limitées aujourd'hui à la politique des contrats collectifs se trouveraient considérablement élargies. En même temps ils pourraient servir de base à un parlement économique professionnel qui remplacerait le Conseil Économique actuel du Reich. »

La résistance ouvrière à Berlin

Heureusement, la capitulation des chefs ne signifie pas forcément l'inaction des masses.

La quinzaine dernière s'est déroulée sous le signe de la volonté de lutte croissante des ouvriers d'usine. En Allemagne toute une série d'usines sont entrées en grève de défense contre la baisse des salaires, quoi que les chefs syndicaux aient pu faire pour démontrer aux ouvriers « qu'en temps de crise les grèves n'avaient pas de raison d'être. »

Ainsi, pour résister aux décrets affameurs de Papen, les fabriques berlinoises Zehlendorf, Daimler et Montania (textile), l'entreprise de construction Buckow, l'usine Lichterland et Freytag, enfin les maisons Likörmayer, Groterjahn et Hortensen ont résolu l'entrée en grève pour une période illimitée. En dehors de cela, dans les entreprises

Fromms Akt, Löwen-Böhmisch, à Berlin, chez Schultheiss à Spandau, dans l'usine à gaz de Berlin-Lichtenberg, dans certains ateliers de l'A.E.G. (turbines), etc., ont éclaté des mouvements de protestation.

Chez Stock, à Marienfelde, la construction de machines et la fabrication de forets à coupe rapide ont été arrêtées par la résistance passive, et la direction a renoncé à la diminution de salaire au moment même où l'on allait voter la grève. Les dockers du port de Berlin comme auparavant les déménageurs, immobilisèrent complètement le travail dans leur branche. Dans la même ville, à la fabrique de lingerie pour hommes Borchert, Papelallee 78-79, 400 femmes débrayèrent pour s'opposer à une réduction de salaire aux pièces de 8% et de 5% pour le travail à la chaîne, par application des décrets-lois. Étant donné que le patron avait embauché 116 nouvelles travailleuses, il reçoit déjà de Papen un cadeau de 11.600 marks par trimestre. Il veut encore obtenir par cette diminution de salaire un surprofit de 240 marks par semaine. Pendant le vote, les exigences de la firme furent repoussées à l'unanimité moins 4 voix. La direction fit alors savoir par le tableau d'affichage que la diminution *était portée à 12,5%*. Les ouvrières répondirent par la grève sur le tas, et quand la maison exigea catégoriquement la reprise du travail, quatre cents d'entre elles quittèrent l'usine.

Aux éditions Scherl, cas typique : pendant que les emballeurs et le personnel auxiliaire entraient en grève, et que les pressistes et les relieurs emboîtaient le pas, les typographes et compositeurs à la machine continuaient le travail, de sorte qu'il fut possible de faire imprimer le journal sur les presses d'une autre maison. Un peu partout les manœuvres ont devancé les professionnels en combativité et en esprit de sacrifice.

En province, le mouvement s'étend à de nombreux centres ouvriers.

Non seulement à Berlin, mais aussi dans le Reich, la volonté de lutte des ouvriers s'affirme de jour en jour. Ainsi les ouvriers du textile en Saxe ont repoussé victorieusement la diminution de salaire dont on les frappait. À Weissenfeld, mille cordonniers ont quitté le travail et *bien que les patrons aient produit une ordonnance du tribunal local en leur faveur*, le bloc des grévistes fut maintenu jusqu'à succès total. À Hambourg, la fabrique de papier Fuchs, les usines d'asphalte Hamburg-Amm, la fabrique de jute Billstedt, les tanneries Hallenstein sont entrées dans la lutte. En certains cas, la menace d'entrer en grève a suffi à faire retirer la diminution de salaires.

À Dresde, ce sont la fabrique de rideaux Dollritz, la maison Hile de Dresde-Reik, où devait avoir lieu le 5 octobre une diminution de salaire (réduction de la semaine de travail à 40 heures et réduction de 50% sur les heures au-delà de la trentième). Après que tous les pourparlers eurent échoué, la grève fut décidée par 448 voix contre 6. Comme suite à une consultation avec la maison-mère de Gorlitz, la réduction de salaire fut retirée et on n'appliqua pas la semaine de 40 heures.

À Leipzig, les relieurs et les imprimeurs sont entrés en résistance la semaine dernière.

Dans la province du Brandebourg, beaucoup de branches diverses sont touchées. Par exemple, à Spreinberg, les ouvriers de deux usines de textile ont fait une grève de 24 heures. À Forst (N.L.), cinq usines sont débrayées depuis plusieurs semaines. Les diminutions appliquées frappaient des salaires déjà misérables et la réduction atteignait 5 à 12 marks par semaine !

À Kottbus, les ouvriers de l'imprimerie Enke font grève, et il est à signaler que *la police est intervenue pour empêcher les quêtes du Secours Ouvrier International au profit des grévistes*. Un ouvrier qui avait signé un tract du S.O.I. dénonçant les patrons des usines en grève a été condamné à 1.500 marks d'amende.

Parviendra-t-on à opposer ouvriers et chômeurs ?

La bourgeoisie prend ses mesures de défense. Déjà pendant la semaine dernière, on discutait au ministère du Travail la *suppression du paragraphe qui assure aux chômeurs le droit de refuser le travail dans les usines en grève vers lesquelles ils sont dirigés par les bureaux de placement*. C'est là une menace d'une extrême gravité, à la fois pour les chômeurs et pour les ouvriers. Ils ne pourront en venir à bout que par la pratique d'une solidarité complète et d'une résistance acharnée, par l'union combattante des ouvriers et des chômeurs dans les comités d'action.

Malheureusement, on est souvent encore bien loin de cette unité de front si nécessaire, comme le remarque le « Kampftruf » :

« Comprenant la nécessité d'une action concertée des sans-travail et des ouvriers d'usine, les chômeurs du bureau de chômage Pankow, Hadlichstrasse, avaient élu le mois dernier en assemblée générale une délégation qui devait entrer en relation avec les différentes usines pour discuter sur les mesures de défense à prendre en commun. Dans une assemblée d'usine de la brasserie Engelhardt fixée au 4 octobre, on devait mettre cette idée en pratique. L'assemblée était nombreuse, mais il paraît que les ouvriers d'Engelhardt, à Pankow, sont encore dans une situation florissante, car on proposa comme motion d'ordre que les « éléments étrangers » aient à quitter la salle. L'ensemble des ouvriers en décida

autrement. Alors se déclencha la dictature de ces piliers de syndicats, qui ornent chaque, lettre qu'ils écrivent avec les trois flèches, le soi-disant symbole de la liberté. Bien que l'orateur de la délégation des chômeurs ait exposé d'une façon calme et objective la portée de sa mission, il fut invité avec ses camarades à sortir de la salle en attendant que l'ordre du jour soit épuisé. Comme les chômeurs ne voulaient pas rester des heures à la porte dans une posture de mendiants, on fut obligé d'en rester là. Il ressort de cet exemple que les ouvriers doivent apprendre à s'écouter mutuellement pour arriver à réaliser le véritable front unique, sans se laisser aller à une vanité professionnelle quelconque. » Même un camarade du métier qui avait été envoyé par le comité d'unité d'une autre brasserie fut chassé sans avoir pu dire ce qu'il voulait. Le « Kampftruf » s'est fait son interprète en disant aux ouvriers de l'usine. Engelhardt : « Réveillez-vous en fin, et reconnaissez que les véritables scissionnistes du mouvement ouvrier se trouvent dans les organisations de métier. »

[/Dora. R.

(Inédit. Reproduction autorisée)/]

– La place nous marque pour rendre compte de la grève berlinoise des transports. Cette lacune sera comblée dans le prochain numéro.